

Conseil communal du 14 mars 2024 – Gemeenteraad van 14 maart 2024

Question orale de M. Loïc Fraiture, conseiller communal, concernant « l'absence d'information sur les PEB des bâtiments communaux »

M. Loïc Fraiture, conseiller communal – chef de groupe PTB*PVDA – Selon la réglementation, les organismes publics doivent afficher un certificat de performance énergétique à l'entrée de leurs bâtiments. Tous les certificats PEB sont publiés sur le site de Bruxelles Environnement. Cependant, à la différence d'autres communes, on n'y trouve aucune référence aux bâtiments communaux saint-gillois.

Ces certificats ont-ils été établis ? Pour combien de bâtiments dans chaque catégorie ? Peut-on en avoir la liste ?

Ces données ont-elles été communiquées à Bruxelles Environnement ?

Combien de certificats sont affichés sur les bâtiments correspondants ?

Enfin, et surtout, que prévoit la commune pour améliorer la performance énergétique de ses bâtiments ? Où peut-on trouver le plan ? Vu les prix de l'énergie et l'urgence climatique, la commune devrait se montrer exemplaire.

Mme Suzanne Rijvers, échevine des Propriétés communales – Ecolo-Groen –

En effet, considérant le devoir d'exemplarité du secteur public dans la lutte contre le réchauffement climatique, la réglementation impose l'établissement d'un certificat annuel de performance énergétique pour tous les bâtiments publics de plus de 250 m². Toutefois, à Saint-Gilles, la réalité du terrain est complexe. Notre parc immobilier comprend plus de 80 bâtiments dont un grand nombre ont plus d'un siècle.

Nous sommes évidemment conscients de la faible performance énergétique de ces bâtiments mais, vu nos ressources financières et humaines limitées, nous avons donné la priorité aux chantiers de rénovation : remplacement des anciennes chaudières, à l'école JJ Michel notamment ; rénovation complète de la piscine communale et de l'ancien site de l'ECAM ; isolation des toitures et façades, comme à l'école Nouvelle, à la Roseraie et d'autres bâtiments ; remplacement des châssis, à l'école Ulenspiegel et à l'école Peter Pan ; installation de panneaux photovoltaïques, etc.

Par ailleurs, nous sommes en train de préparer notre plan climat destiné à diminuer notre empreinte écologique. Il vous sera présenté prochainement.

Nous allons également engager un coordinateur dans le cadre du Plan local d'action pour la gestion énergétique (PLAGE), dont la mission consistera précisément à obtenir les certificats PEB bâtiment public et à finaliser le plan d'action élaboré par son prédécesseur.

Pour des raisons de contraintes budgétaires et temporelles, il ne sera pas possible de faire établir un certificat PEB pour tous nos bâtiments. Nous devons opérer une sélection, en commençant par les bâtiments les plus fréquentés. Nous avons d'ailleurs déjà une première offre pour la certification de l'Hôtel de ville.

Pour l'instant donc, aucun de nos bâtiments n'a de certificat. Mais le département des Propriétés communales ne cesse d'effectuer des travaux pour les rendre moins énergivores.

* *

Question orale de M. Loïc Fraiture, conseiller communal, concernant « l'inoccupation de la place Van Meenen »

M. Loïc Fraiture, conseiller communal – chef de groupe PTB*PVDA – Depuis le mois de juillet, il n'est plus possible de se garer sur la place Van Meenen. Cependant, aucun projet ne s'est développé sur cet espace libéré. C'est dommage pour les riverains qui auraient encore pu profiter des possibilités de parking.

Quel était le but et quel est le bilan huit mois plus tard ?

Combien de places ont disparu et combien vont encore disparaître dans le quartier ?
Quelles solutions de compensation ?

Pourquoi le Collège a-t-il toujours ses places de stationnement ?

Quand commenceront les travaux ?

Mme Catherine Morenville, échevine de l'Espace public – Ecolo-Groen – L'objectif était simplement de retrouver un espace public. La place Van Meenen n'a pas vocation à être un parking. Elle a enfin retrouvé son statut de place publique, comme la place Fernand Coq et la place du Châtelain à Ixelles, ou la place du Miroir à Jette.

Du reste, le stationnement n'a pas été supprimé sur la totalité de la place Van Meenen. Il reste une trentaine d'emplacements sur la cour d'honneur, pour les membres du personnel, les livraisons, les riverains, les visiteurs et les membres du Collège, dont une grande majorité d'ailleurs ne vient pas à l'Hôtel de ville en voiture.

En outre, elle est déjà régulièrement interdite au stationnement, notamment les lundis pour le marché ou à l'occasion d'événements particuliers : brocantes, fêtes, concerts, etc. Peut-être certains riverains sont-ils mécontents mais d'autres sont ravis d'avoir retrouvé un espace. Si vous passez par là le mercredi après-midi ou le week-end, vous verrez des enfants apprendre à rouler à vélo.

Une place dégagée est beaucoup plus agréable pour les piétons, les personnes à mobilité réduites et les cyclistes.

Vous êtes venu à la séance d'information, donc vous connaissez plus ou moins le calendrier des travaux. Le réaménagement comprend plusieurs phases : il y a eu une étude d'opportunité, une phase de participation et un concours d'architecture. Nous en sommes à l'étape du permis. Un comité d'accompagnement sera bientôt constitué pour le projet, ensuite le permis, accompagné d'une enquête publique, sera déposé.

Les travaux débuteront après l'enquête publique, l'obtention du permis et le passage des impétrants, soit vers la fin de 2025.

Enfin, pour compenser en partie les places supprimées, 21 emplacements ont été créés en face de la prison, notamment pour les personnes à mobilité réduite.

M. Loïc Fraiture, conseiller communal – chef de groupe PTB*PVDA – On aurait aimé récupérer un place publique dont on peut réellement profiter, un espace où il se passe quelque chose mais, là, pour l'instant, il n'y a rien du tout. Pourquoi, dans ce cas, supprimer les places de parking ? Vous devez tout de même admettre que c'est assez frustrant.

Mme Catherine Morenville, échevine de l'Espace public – Ecolo-Groen – Parce qu'on avait perdu un espace public et que, je le répète, la place Van Meenen n'a pas vocation à être un parking. La place va être réaménagée et, dans l'intervalle, les gens peuvent déjà profiter de l'espace libéré. Dire qu'il ne se passe rien n'est pas exact, tous les lundis, il y a un marché ; la place héberge régulièrement des événements : la foire des vignerons, les fêtes de la musique, des festivals... Pourquoi en attendant son réaménagement, la place ne peut-elle redevenir simplement un espace public ?

M. Loïc Fraiture, conseiller communal – chef de groupe PTB*PVDA – Elle peut mais avec un projet !

Mme Catherine Morenville, échevine de l'Espace public – Ecolo-Groen – La première étape consiste à permettre aux habitants de redécouvrir un espace...

M. Loïc Fraiture, conseiller communal – chef de groupe PTB*PVDA – Personne n'utilise cet espace. Il n'y a rien à y faire... mais nous sommes évidemment favorables à ce qu'il se passe quelque chose sur cet espace public qui a beaucoup de potentiel.

Mme Catherine Morenville, échevine de l'Espace public – Ecolo-Groen – Ce n'est pas vrai. Venez voir le mercredi et les week-ends...

M. Loïc Fraiture, conseiller communal – chef de groupe PTB*PVDA – Nous regrettons également que les emplacements de parking aient été supprimés sans véritable

compensation. Des gens avaient besoin de ces places et sont ennuyés de ne plus les avoir...

Mme Catherine Morenville, échevine de l'Espace public – Ecolo-Groen – Je rêve du moment où le MR et le PTB – tout à fait raccord sur cette question – vont me demander ce qu'on fait quand on supprime des places de stationnement. C'est très simple : on retrouve de l'espace ! On peut mettre des arbres, agrandir les fosses d'arbres, sécuriser les passages pour piétons, les gens peuvent se balader... Cela permet de perméabiliser les sols, de retrouver des espaces verts,...

L'un et l'autre vous m'avez demandé combien de places avaient été supprimées au fil des années. Jamais vous ne demandez ce qu'on fait avec les places supprimées !

M. Loïc Fraiture, conseiller communal – chef de groupe PTB*PVDA – Aujourd'hui, justement, nous vous posons la question. Faites quelque chose de cet espace ! À quoi bon supprimer des emplacements de parking pour laisser la place vide ? C'est un nouvel affront que vous faites aux gens...

Mme Catherine Morenville, échevine de l'Espace public – Ecolo-Groen – Tout le monde n'est pas de votre avis. On peut enfin circuler sur cet espace et avoir une belle perspective depuis l'Hôtel de ville...

M. Loïc Fraiture, conseiller communal – chef de groupe PTB*PVDA – Pourquoi les échevins gardent-ils leur emplacement alors ?

Mme Catherine Morenville, échevine de l'Espace public – Ecolo-Groen – Sur la cour d'honneur, il y a toujours des places pour les habitants, le personnel et aussi les membres du Collège. Pourquoi vous focaliser sur les échevins alors que la plupart ne viennent pas en voiture. C'est assez populiste !

* *

Question orale de M. Loïc Fraiture, conseiller communal, concernant « l'arrêt de travail des médiateurs de nuit "proxis" »

M. Loïc Fraiture, conseiller communal – chef de groupe PTB*PVDA – La semaine passée, les médiateurs de nuits, ou "proxis", ont décidé de se mettre en arrêt de travail. Ces travailleurs s'inquiètent pour leur avenir. Ils sont en souffrance. Leur objectif était double. Ils voulaient attirer l'attention de la hiérarchie et du bourgmestre sur leurs conditions de travail, la pression qu'ils subissent, le manque d'écoute et de respect qu'ils ressentent, mais aussi sur l'insécurité liée à leur fonction et à l'actualité. Ils voulaient également pouvoir discuter avec le bourgmestre et le secrétaire communal.

Cela fait des mois qu'avec leurs représentants syndicaux, ils dénoncent des problèmes : en CPPT, en comité de négociation, via des courriers, ... La décision de se mettre en arrêt de travail n'a pas été prise à la légère. Au contraire.

Pourquoi ne pas les avoir reçus ? Qu'avez-vous entrepris ce jour-là pour répondre à leurs demandes ?

Pouvez-vous les rassurer sur leur avenir ? Le service va-t-il évoluer ? Si oui, de quelle manière ?

Beaucoup dénoncent également un manque de vision et de cohérence. Faut-il vous rappeler l'importance des missions liées à la sécurité et à la médiation dans l'espace public, surtout en ce moment ?

M. Jean Spinette, bourgmestre – Je vous remercie, monsieur Fraiture, pour l'attention que vous portez au personnel communal et à certains départements en particulier. Le service des ressources humaines et moi-même partageons cet intérêt avec vous.

Nous avons en effet reçu un courrier de l'équipe des « proxis » nous annonçant un arrêt de travail. Dans notre réponse, nous proposons de rencontrer les cinq agents tout en leur demandant de nous fournir au préalable des éléments d'information plus précis afin de préparer une réunion constructive. C'est la méthode que nous avons suivie pour la réforme du service de la prévention. Nous avons même mis sur pied, en marge du SIPP, un groupe de travail avec la délégation syndicale. Je suis d'ailleurs étonné de constater que le PTB a tendance à vouloir remplacer la concertation sociale qui a lieu dans un SIPP et non au conseil communal.

Pour l'instant, nous n'avons pas encore reçu de réponse à notre courrier du 5 mars. Des sentiments diffus, des allégations générales, non étayées sur des éléments concrets, ne permettent pas d'avancer. Ceci étant, le 6 mars dernier, 5 agents ont en effet arrêté de travailler durant 1 h 59'et ont été reçus, en mon absence, de manière informelle par un membre du Collège qui les connaît bien pour avoir travaillé avec eux.

Nous savons qu'il y a des tensions au sein de cette équipe dans la mesure où le délégué permanent nous en a fait part dans un courriel du 19 février adressé au secrétaire communal. On apprend dans cet e-mail que certains agents se sentiraient en insécurité en raison de l'obligation de travailler avec un collègue.

Dans sa réponse datée du 20 février, le secrétaire communal enjoignait le délégué permanent de la CSC d'être plus précis afin, le cas échéant, d'agir rapidement. Ce dernier courriel est pour l'instant également resté sans réponse.

Vous noterez, monsieur Fraiture, que, dans cet e-mail du 19 février, émanant de la CSC, il n'est fait mention que d'un seul collègue qui mettrait en danger d'autres agents. Je me dois d'ailleurs d'être extrêmement prudent dans ma réponse en séance publique dans la

mesure où l'intégrité d'un agent communal, en l'occurrence un chef d'équipe, est mis en cause par cinq agents, appuyés par une seule organisation syndicale. La situation est délicate car ce chef d'équipe a des obligations mais aussi des droits, en particulier le droit de se défendre. Notre volonté est évidemment d'éclaircir cette situation mais, en l'absence d'éléments objectivables, l'exercice s'avère compliqué.

Dans les jours qui ont suivi ce courriel, la CSC nous a également signalé que ces cinq agents se plaignaient de leurs conditions de travail.

Bien que nous soyons toujours en attente d'éléments tangibles de la part de la CSC qui nous permettraient d'agir concrètement, si besoin, je tiens d'ores et déjà à vous préciser que les agents communaux, chargés d'encadrer cette équipe, ont à cœur d'améliorer son fonctionnement et le bien-être des personnes qui la composent. C'est dans ce cadre qu'une série d'initiatives ont été prises, dont l'élaboration d'un nouveau descriptif de fonction, pour les agents mais aussi pour les deux chefs d'équipe et la coordinatrice ; l'organisation d'entretiens individuels pour chaque agent ; l'établissement de procédures de travail claires afin de mieux outiller les agents lorsqu'ils sont confrontés à une situation particulière sur le terrain et le renouvellement partiel des équipements.

Une série d'autres outils sont en cours d'élaboration, dont un projet de supervision par un expert indépendant afin d'améliorer le climat de travail au sein de l'équipe, et un nouveau plan de formation, par exemple.

Vous dénoncez dans votre question un « manque de vision et de cohérence ». J'ignore sur quoi vous vous basez pour tirer de telles conclusions mais c'est exactement le chemin inverse que nous prenons. En effet, tout a été mis en œuvre pour que cette équipe intègre le plus sereinement possible les services de la prévention avec pour objectif de créer plus de complémentarité entre les différents métiers de la prévention. Les agents chargés de l'encadrement de cette équipe ont fait preuve de patience et de pédagogie pour expliquer la philosophie de ce projet mais pour qu'il fonctionne il faut aussi – et c'est fondamental – que les agents de terrain acceptent le cadre de travail qui a légitimement été fixé.

Monsieur Fraiture, vous nous rappelez dans votre question l'importance qu'il convient d'accorder aux missions liées à la sécurité. C'est un brin provocateur mais j'en ai l'habitude avec vous. Certes, nous sommes confrontés à une situation difficile avec une poignée d'agents communaux mais je vous rassure : tous les acteurs de la prévention sont mobilisés et sur le terrain. Je profite d'ailleurs de votre question pour leur rendre hommage : gardiens de la paix, stewards, médiateurs sociaux, médiateurs scolaires, travailleurs sociaux de rue, juristes de première ligne sont quotidiennement dans les quartiers au contact de la population, en particulier dans les moments difficiles que nous connaissons actuellement et qui sont, évidemment, sources d'inquiétude. Malgré ces craintes tout à fait légitimes, ils sont près de cent à répondre présents et je les remercie pour leur dévouement.

Et je vous remercie aussi pour vos informations fallacieuses transmises à la presse que j'aurai prochainement l'occasion de rencontrer.

M. Loïc Fraiture, conseiller communal – chef de groupe PTB*PVDA – De quoi parlez-vous encore... ?

Je suis vraiment inquiet d'entendre à chaque fois les mêmes petites histoires mensongères. La situation n'est pas du tout celle que vous décrivez. L'objet de leur inquiétude concerne le contrat de travail que vous voulez leur faire signer. Ils se méfient de ce qu'il contient de nouveau. Et plutôt que de les rencontrer et d'essayer d'apaiser les choses, vous mettez, comme à chaque fois, de l'huile sur le feu. Cela fait peur. Quoi qu'il en soit, ils apprécieront votre réponse et vos intentions.

M. Jean Spinette, bourgmestre – Monsieur le conseiller communal, c'est vous qui, en cherchant à semer la zizanie, mettez de l'huile sur le feu et dépassez le cadre de vos fonctions en venant vous immiscer et chercher des problèmes là où il n'y en a pas.

M. Loïc Fraiture, conseiller communal – chef de groupe PTB*PVDA – Les gens sont suffisamment malins pour tirer leurs propres conclusions. Ce n'est pas moi qui débarque dans un service !

M. Jean Spinette, bourgmestre – Et, il n'y a pas de changement de contrat mais une description de fonction, déterminée avec la ligne hiérarchique dans toutes les règles propres au déroulement du contrat de travail.

Question orale de Mme Carine Gracefa, conseillère communale, concernant « le caractère problématique du parc de la Porte de Hal »

Mme Carine Gracefa, conseillère communale – Groupe LB – Les interpellations citoyennes des habitants de l'avenue Henri Jaspar, présentées au dernier conseil communal, ont mis en évidence le caractère problématique du parc de la Porte de Hal. Pourriez-vous nous éclairer sur les mesures de prévention prises dans le cadre du plan « drogues » avec la zone de police Midi en concertation avec les différentes autorités ?

Vous avez signalé qu'une réunion allait être organisée avec les différentes parties prenantes. Qu'en est-il des rencontres que vous avez eues avec les gestionnaires de Bruxelles Environnement et de Bruxelles Mobilité ?

Des adaptations ont-elles été sollicitées en matière d'aménagement d'éclairage et de possibilités de sécurisation du parc et de ses traversées ?

M. Jean Spinette, bourgmestre – Le 7 mars dernier une réunion a rassemblé les nombreux interlocuteurs qui se penchent sur le sort de cette partie du territoire de Bruxelles-Ville, située aux confins du nôtre. Avec les responsables de la zone Midi, de la zone de police Bruxelles-Ixelles, de la Ville de Bruxelles, des agences régionales chargées du parc et de Bruxelles Mobilité, nous avons effectué une promenade d'investigation.

L'aménagement du parc de la Porte de Hal a été jugé problématique, notamment en raison de ses nombreux angles morts. Il est clair que c'est une bouteille à l'encre. Si le « security by design » ou l'urbanisme défensif, qui suscitait pas mal de craintes chez nos interlocuteurs, ne constitue pas une panacée, il convient tout de même de tenir compte de la réalité d'un espace public à toutes les périodes de la journée et de l'intégrer dans un contexte urbain plus vaste.

Avec des habitants, nous photographions depuis plusieurs semaines la sortie de secours du métro et du tunnel qui est devenue une zone d'habitats précaires et de lieux de consommation de substances improbables. Je demande régulièrement que l'on referme la porte.

La visite a eu le mérite de me faire comprendre toute la passion qui habite les gestionnaires du parc. J'ai eu l'impression que le lien avec le territoire de Saint-Gilles n'existe pas véritablement, que le parc, au contraire, agit comme une barrière alors qu'il devrait être un lieu d'échanges et de rencontres entre Bruxelles Ville et Saint-Gilles.

Les haies protégeant les bosquets de traversées intempestives n'invitent pas M. et Mme Tout-le-monde à fréquenter le parc, et le fait que les résidents de la Maison de repos, située juste en face, n'en profitent pas mais le perçoivent probablement comme un lieu potentiellement dangereux, est un indice de ce que nous devons changer. Des ouvertures dans les haies devraient sans doute être créées pour inciter le public à s'y balader. Aujourd'hui, elles cachent surtout des colonies de rats et abritent des usagers de drogues ou des personnes sans domicile. Il conviendrait également d'installer les bancs et les chaises, qui entourent les escalators, dans des endroits moins bruyants et plus tranquilles.

Pour ce qui est du gabarit des buissons, ma position en tant que bourgmestre doit encore être revue. Certaines productions végétales protubérantes sont susceptibles de poser des problèmes de sécurité car elles n'offrent pas de vision transversale. Durant la promenade exploratrice, j'ai relevé certains éléments saillants du dispositif végétal qui pourraient éventuellement être corrigés. On pourrait, par exemple, rehausser la couronne des arbres et rabattre les buissons pour garantir une traversée du parc en sécurité.

Enfin, nous avons convenu avec Bruxelles Environnement d'effectuer des opérations communes de dératisation sur l'espace central et les deux territoires urbains. Dans le cadre de ces opérations qualifiées de « ratatouille », j'aimerais, moi aussi, comme le bourgmestre d'Etterbeek, faire appel à de petits furets pour chasser ces rongeurs.

Par ailleurs, une piste cyclable traversante n'est pas envisagée parce que la pénétrabilité du parc dans sa partie inférieure, entre la chaussée de Forest et le bas de l'avenue Jean Volders et la rue Haute ou la rue Blaes, nécessite pour un cycliste de tricher, c'est-à-dire de passer par un parc où il n'a pas le droit de rouler, ou de faire le tour au milieu des voitures et de risquer sa vie. Cette traversée opportune pour aller vers le centre-ville pourrait être étudiée afin d'assurer une fréquence de l'utilisation du lieu. Malheureusement, Bruxelles Environnement a des expériences douloureuses dans d'autres parcs où la confrontation cyclistes/piétons créent des conflits d'usages. Mais je suis convaincu que l'intelligence collective arrivera à résoudre ces questions.

La plaine de jeux avec son château fort est une des plus belles de Bruxelles. Cependant, son usage la nuit n'est pas du tout conforme à sa destination. Les dessinateurs et usagers du parc tiennent beaucoup à l'isolement des lieux par rapport aux voitures et à la ville mais cela crée une zone d'impunité dans un espace fermé. À certains endroits, la Ville de Bruxelles avait obtenu que les haies soient taillées à une hauteur de jardin japonais plutôt que pour créer des labyrinthes. Nous devons sans doute trouver un *modus vivendi* entre ces deux approches.

L'absence d'éclairage le long du parc et de l'avenue Henri Jaspar est problématique d'autant que les habitants y sont régulièrement agressés et leurs voitures abîmées. Si la création d'une piste cyclable et l'élargissement des trottoirs sont une réussite, malheureusement, de l'autre côté, on a un espace vert qui, la nuit, est dans l'obscurité. Les agents de Bruxelles Mobilité sont prêts à réfléchir à la question.

L'aménagement de la dalle de la Porte de Hal est à l'étude. Bruxelles Environnement nous soumettra bientôt des propositions et des projets de rationalisation afin d'offrir aux usagers un espace mieux contrôlé et plus agréable, en particulier autour de la fontaine, face à la cité Fontainas.

Le parc de la Porte de Hal, avec le square Jacques Franck, constituera une zone prioritaire (*hotspot*). La Ville de Bruxelles et la police de la zone Midi vont devoir travailler ensemble au sein d'une task force. Des échanges entre équipes de police sont déjà en cours et nous nous voyons entre bourgmestres demain encore.

Mme Carine Gracefa, conseillère communale – Groupe LB – Je vous remercie pour cette réponse exhaustive.